

Caen

Caen. L'école du mercredi en cinq questions

OUEST-FRANCE.FR | mardi 16 octobre 2018

499 mots | -



Des parcours éducatifs vont être proposés le mercredi aux élèves en difficultés qui auront été repérés par les enseignants. - Crédit: Archives Ouest-France

Nouvelle étape dans le projet éducatif de Caen. En partenariat avec l'Éducation nationale, les élèves du primaire rencontrant des difficultés pourront suivre des ateliers spécifiques le mercredi. Une initiative plutôt unique en France qui démarre mercredi 14 novembre.

Qu'est-ce que le Projet éducatif global (PEG) ?

C'est le Projet éducatif global en faveur de « l'égalité des chances » et du « vivre ensemble », principes auxquelles tient visiblement Joël Bruneau, maire de Caen. Ce dispositif doit « favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, accompagner l'enfant et l'adolescent dans la construction de son avenir, de son parcours de vie, et dans son épanouissement personnel ». Autre volet, et non des moindres, il doit offrir un accès à l'offre éducative aux enfants en difficulté et/ou en situation de handicap.

En quoi la convention signée entre la Ville et l'Éducation nationale est-elle novatrice ?

Cette convention, signée lundi 15 octobre 2018, va durer trois ans. Elle vise à travailler ensemble et à s'appuyer sur « les richesses du territoire ». Caen va en quelque sorte aller au-delà du « Plan du mercredi » du ministre de l'Éducation nationale, puisque cette convention crée une sorte d'école du mercredi, dont la vocation est de contribuer à résoudre « la panne de l'ascenseur social ».

Qui sont les élèves concernés ?

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des écoliers caennais, en maternelle comme en élémentaire. « Il est unique en France », assurent les services de l'Éducation nationale, partenaires actifs de la convention. Il est destiné à venir en aide aux élèves en difficultés, sur la base du volontariat. « Les élèves sont identifiés par les enseignants depuis la rentrée. Ils ne pourront néanmoins être inscrits qu'avec l'accord de leurs parents. » Un peu sur le même principe que les activités pédagogiques complémentaires (APC) l'an dernier.

Comment se déroulera cette « école du mercredi » ?

Des ateliers pédagogiques pour l'aide à l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, comprendre) seront dispensés le matin (1) par des enseignants volontaires avec un accès gratuit. L'après-midi sera consacré à la découverte d'activités culturelles et sportives